

## PRES, EPCS, LRU... tout juste appliqués et déjà périmés... disparition programmée des universités

Avec pour uniques objectifs la visibilité internationale et l'obtention des meilleures places dans les classements internationaux, sans attendre le passage des universités aux RCE et leur rattachement aux PRES déjà existants, ou tirer le bilan des contre-réformes que subissent l'enseignement supérieur et la recherche depuis maintenant deux ans et demi, le texte produit par l'IGAENR à la demande de la ministre<sup>(1)</sup> confirme la volonté de recomposition du paysage universitaire aggravant les effets de la LRU contre les fondements collégiaux et démocratiques des universités. Utilisant comme moyen de pression le chantage gouvernemental au « grand emprunt », les universités sont sommées de se regrouper ou de fusionner et sont incitées à abandonner le statut d'université en privilégiant un statut d'EPCS à gouvernance et compétences renforcées ou le statut de grand établissement dont la rédaction permet de réduire la représentation des personnels et des étudiants, sélectionner les étudiants ou /et –à l'instar de Dauphine– augmenter les droits d'inscription. Pour les rédacteurs, ces nouveaux statuts « permet[tent] d'aller beaucoup plus loin » (page 93) avec, notamment, un CA comprenant « une faible proportion d'élus, 1/3 ou *a fortiori* moins », en conséquence « la solution du grand établissement est fortement promue dans le cadre de la mise en œuvre des campus d'excellence » (page 99).

Tout en incitant explicitement à dépasser la LRU (toujours trop d' « autonomie » et de démocratie !), ce rapport reconnaît les effets stériles de la concurrence au sein des PRES née du passage de certains établissements aux responsabilités et compétences élargies. Ils ont développé des appétences en termes de gestion de la masse salariale propres à « opérer un repli des actions menées en commun » (page 16). Ce document reconnaît le manque de visibilité concernant le recours aux CDD et CDI dans les PRES, préfigurant de fait l'opacité dans la gestion des masses salariales des universités passées aux responsabilités et compétences élargies. Ce rapport, très critique concernant l'activité des PRES, revendique l'urgence d'un développement de regroupements propres à « valoriser » l'enseignement supérieur et la recherche selon les credos utilitaristes du MESR privilégiant la valorisation de la recherche (développement de la propriété intellectuelle, brevets et créations d'entreprises). Si la possibilité de voir les PRES délivrer des diplômes est clairement affirmée, leurs champs se limitent aux doctorats et aux masters, et il est fait totalement l'impasse sur le cycle de licence.

Pour l'IGAENR, quatre *scénarii* de regroupements et cinq chantiers sont à ouvrir d'urgence. Les regroupements, sans imposer un modèle unique, peuvent prendre quatre formes : EPCS ancienne formule -faute de l'abandonner il ne convient pas de le développer...- ; fusion d'universités dont la « gouvernance universitaire » actuelle pourrait être un frein à l'accession campus d'excellence dans le cadre de l'appel à projet ; l'EPCS de deuxième génération (PRES 2) doté de compétences élargies ... et enfin le grand établissement (LA solution pour candidater aux campus d'excellence). Dans tous les cas, une gouvernance dite renforcée, rompant définitivement avec les fondements démocratiques et collégiaux des universités et écartant les membres élus représentant la communauté universitaire, est une des conditions *sine qua non* à l'accès aux campus d'excellence, transposition quasi intégrale du modèle présenté récemment par Philippe Aghion<sup>(2)</sup>.

Le SNESUP condamne cette mise au pilori des fondements de l'université. Le SNESUP récuse les 5 chantiers proposés qui visent, dans l'urgence, à :

- structurer territorialement, sous contrainte du grand emprunt, sur le modèle présenté par Philippe Aghion ;
- faire évoluer le cadre juridique pour doter les regroupements des mêmes compétences que les universités passées aux RCE ;
- piloter autoritairement les projets de regroupements ;
- diluer les organismes de recherche dans les futurs regroupements ;
- « récompenser les efforts » et non les besoins, et appeler à la contribution financière des collectivités territoriales.

Le SNESUP appelle les collègues, la communauté universitaire et les élus à s'opposer à l'enclenchement d'un processus irréversible de recomposition des universités en rupture avec les nécessaires coopérations entre établissements et un développement équilibré du territoire, duquel les représentations nationales et régionales et la communauté universitaire doivent pouvoir débattre.

(1) Initialement diffusé uniquement aux présidents des PRES actuels, le SNESUP s'est procuré ce texte et le met à disposition sur son site à l'adresse : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4869&ptid=5&cid=2460>

(2) Voir sur le site du SNESUP, notre analyse du rapport Aghion : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4697&ptid=5&cid=1170>

### Sommet alternatif de Bruxelles - Analyse du projet Europe 2020

Les 25 et 26 mars 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE doivent fixer le cadre stratégique de l'Union jusqu'à 2020. Dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, une proposition leur a été adressée par la Commission. Le SNESUP en a fait une analyse synthétique (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4850&ptid=5&cid=1250>).

En vue de poser les jalons d'une autre Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Collectif Printemps 2010 organise un sommet alternatif, le 25 mars à Bruxelles. Programme et inscription –date limite 18 mars- sur <http://www.printemps2010.eu>.

Voir également sur le site du SNESUP  
Motions du CNESER du 15 mars :

Utilisation d'étudiants pour effectuer des remplacements dans l'Education nationale :  
le CNESER dénonce le bricolage inacceptable de Luc Chatel ! et Motion sur les modalités d'examens dans les universités :  
<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4867&ptid=10&cid=3715>